

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 7 juillet 2015

Dossier de presse

Signature du contrat de ville de Sainte Marie



Mercredi 8 juillet 2015 à 10h00 à Sainte Marie.

Les contrats de ville

Les contrats de ville de nouvelle génération, issus de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale promulguée le 21 février 2014, constituent aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés, en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

L'architecture des contrats de ville 2015-2020 repose sur quatre piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement économique et l'emploi ;
- les valeurs de la République et la citoyenneté.

Et trois thématiques transversales :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la jeunesse.

En Martinique, quatre villes ont été retenues dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville : Fort-de-France, le Lamentin, le Robert, et Sainte-Marie. Les contrats de ville sont aujourd'hui finalisés au terme d'un travail de concertation entre tous les acteurs concernés.

Quartiers prioritaires de Sainte-Marie